

LA MRC DE CHARLEVOIX INVESTIT DANS LA CROISSANCE D'UNE ENTREPRISE

Baie-Saint-Paul, le 24 novembre 2021 – Le Conseil de la MRC de Charlevoix a procédé à l'octroi d'une aide financière non remboursable d'un montant total de 15 420 \$ provenant du Fonds de la région de la Capitale-Nationale au Centre Jardin de la Baie.

Centre Jardin de la Baie

L'investissement de 61 670\$ vise l'augmentation de la capacité de production et l'amélioration de l'expérience client pour assurer la croissance de l'entreprise. Le Centre Jardin de la Baie souhaite allonger la saison de ses cultures en ajoutant une serre de production de vivaces et en améliorant son système de ventilation et de chauffage pour permettre un meilleur contrôle de la qualité et ainsi minimiser les pertes. De plus, différents travaux de rehaussement et de drainage permettront d'améliorer par la même occasion l'environnement pour les clients et les travailleurs. La MRC est fière de contribuer au projet en accordant une contribution non remboursable de 15 420 \$ avec son Fonds de la région de la Capitale-Nationale (FRCN).



« Je salue la vision entrepreneuriale du Centre Jardin de la Baie, une entreprise qui se distingue dans sa communauté par l'attention qu'elle porte à ses produits et à son service à la clientèle. Cet appui financier est une excellente nouvelle pour la mise en chantier de ses projets d'expansion et pour les nombreux citoyens qui en profiteront. Ensemble, ils contribuent à faire fleurir notre magnifique Charlevoix. »

Geneviève Guilbault, vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique, ministre des Relations internationales et de la Francophonie suppléante et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

« Les amoureux d'horticulture bénéficieront d'une offre de produits et d'une expérience améliorées grâce à cet investissement. Je remercie la MRC de Charlevoix d'encourager le Centre Jardin de la Baie à mettre de l'avant ses initiatives. Depuis plus de dix ans, l'entreprise connaît une belle croissance et contribue à l'essor de la région. »

Émilie Foster, députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré

Rappelons que le **FRCN** a été créé en vertu de la *Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs*. Pour les années 2020 à 2024, la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose d'une enveloppe de 2 413 379 \$ provenant du Secrétariat à la Capitale-Nationale afin de soutenir financièrement des projets dont les retombées sont considérables sur le territoire. La politique d'investissement et le formulaire de demande d'aide financière sont disponibles sur le site Internet de la MRC ou auprès des conseillers du Service de développement local et entrepreneurial, qui offrent leur expertise pour soutenir techniquement les promoteurs dans leur démarche.

Sources :

Anne Scallon, directrice
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6902

Karine Horvath, directrice générale
MRC de Charlevoix
khovath@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6002